

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Retraite sacerdotale mensuelle. — VI Lettre pastorale de Mgr Paul Bruchési défendant à tous les catholiques de son diocèse d'assister aux représentations du théâtre " Les Nouveautés ". — VII Théâtre des Nouveautés : Soumission des directeurs et levée de l'interdiction. — VIII Nouvelles religieuses. — IX A la Providence : Véture et profession religieuse. — X Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 14 avril

On annonce :

La collecte pour l'université Laval et la solennité de S. Joseph.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 14 avril

10 OFFICES DE CE JOUR :

On fait en ce jour la fête de S. Justin, martyr. Quoique né dans la Samarie, à Sichem, près du puits de Jacob illustré par la divine conversation de Notre-Seigneur avec la Samaritaine, S. Justin naquit de parents grecs et païens. La lecture des poètes, des orateurs et des historiens lui devint familière dès sa jeunesse. Épris d'un vif amour pour la vérité, il étudia tous les systèmes de philosophie, mais sans y trouver ce qu'il cherchait. Ce fut un vieillard majestueux qui, se trouvant tout à coup près de lui, l'instruisit de la doctrine chrétienne et le porta à étudier cette religion si persécutée, puis disparut. Justin fut bientôt en pleine possession de la vérité entière. L'étude qu'il avait faite des diverses philosophies lui permit d'écrire plusieurs traités de controverse, tant contre le paganisme que contre l'hérésie, et qui firent un bien considérable. Beaucoup de ces ouvrages sont malheureusement perdus. Un si grand zèle pour la religion et la gloire de Dieu lui attirèrent les persécutions. Refusant de sacrifier aux idoles, il eut le bonheur de se voir condamner à être battu de verges et à avoir la tête tranchée. Sa mort eut lieu le 13 avril. Léon XIII étendit sa fête à tout l'univers, en 1882, et la fixa au 14.

On fait le même jour mémoire des Ss. Tiburce, Valérien et Maxime, autres martyrs. Tiburce et Valérien étaient frères, d'illustre naissance et païens. Sainte Cécile fut fiancée par ses parents, à son insu, à Valérien. Le jour même de ses noces elle eut le bonheur de le convertir au christianisme et dès ce jour ils convinrent de vivre dans la continence. Peu de

temps après, elle convertit son beau-frère Tiburce. Leur profonde piété et leurs largesses envers les pauvres leur attirèrent la persécution du préfet de Rome. Maxime, officier du préfet, chargé de les mettre tous trois à mort, surpris de la joie extraordinaire que témoignaient ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, se convertit. Il retarda même d'un jour leur exécution, afin d'être mieux instruit de la religion et de pouvoir être baptisé par sainte Cécile. Le préfet, irrité de cette conversion qui fut imitée par un grand nombre, fit mourir Maxime sous les coups de bâton.

Dans les églises et chapelles publiques, on chante aujourd'hui la messe et les II vêpres de la fête de l'Annonciation, du 25 mars remise à ce jour, et dont les I vêpres de l'office transféré au 8 avril ont été chantées dimanche dernier.

20 DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

De S. Justin, martyr, *double* ; mém. du 2e dim. après Pâques et des S. Tiburce et comp. Mm. ; préf. pascale ; dernier Ev. du dim. à la fin.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De l'ANNONCIATION, *double de 1e cl.* ; comme le 25 mars, avec les *alletuia* ; mém. du 2e dim. après Pâques ; pendant le *Credo*, tous s'agenouillent au chant du v. *Et incarnatus est... factus est* ; préf. de la Ste Vierge et *te in Annuntiatione* ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. du 2e dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 21 avril

Comme la fête de S. Joseph est privilégiée contre toute autre fête de saint (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1), sa solennité est aussi préférée, en ce jour, à toute autre messe de titulaire (même celle du Patronage).

SOLENNITÉ DE S. JOSEPH

Messe du 19 mars à la place de celle du Patronage de S. Joseph. J. S.

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI,	13	AVRIL	—	Saint-Jacques, à Montréal.
LUNDI,	15	"	—	Couvent de Saint-Laurent.
MERCREDI,	17	"	—	Saint-Elzéar.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 13 mars, au grand-séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu *cette semaine*, le 10, et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR PAUL BRUCHESI

DEFENDANT A TOUS LES CATHOLIQUES DE SON DIOCESE

D'assister aux représentations du théâtre

" LES NOUVEAUTES "

Archevêché de Montréal, le 30 mars 1907.

Nos très chers frères,

BIEN des fois, vous le savez, nous avons élevé la voix pour vous mettre en garde contre les théâtres dangereux. Dans ces dernières années nous avons vu les théâtres se multiplier à Montréal. Nous n'avons pas ménagé à leurs propriétaires et à leurs directeurs les avertissements et les conseils. Souvent, nous avons supplié les journalistes

catholiques de ne jamais faire de réclame en faveur des pièces dont l'immoralité ou l'inconvenance étaient reconnues. En cela nous ne faisons pas autre chose que remplir une des obligations les plus impérieuses de notre charge, et défendre la foi et la vertu du peuple dont nous avons la garde.

Voilà un peu plus d'un an, lors d'une circonstance mémorable, nous avons cru devoir vous adresser une lettre qui se terminait par les paroles suivantes :

« Il y a au sein de notre ville, personne ne l'ignore, tel théâtre en particulier, où s'est donnée naguère une représentation des plus obscènes, et où, bien des fois, se jouent sans scrupule les drames les plus pervers. Des plaintes nous sont venues contre lui dans ces derniers temps, de bien des endroits. Que les directeurs de ce théâtre se souviennent qu'ici, au Canada, le code criminel condamne sévèrement de pareilles scènes. Les autorités civiles chargées de protéger les bonnes mœurs ont donc l'obligation grave de veiller et d'agir : nous nous permettrons de la leur rappeler. Pour nous, dans le légitime exercice de notre droit et de notre autorité épiscopale, nous avertissons aujourd'hui ces directeurs que s'ils continuent dans la voie où ils sont entrés depuis quelque temps, nous aurons recours contre eux aux mesures d'ordre moral plus efficaces encore peut-être que la sanction des lois de l'Etat.

« Nous ne reculerons pas devant notre devoir et nous venons alors où sont ceux qui veulent être les fils soumis de l'Eglise et ceux qui méprisent ses commandements et sa morale.

« Puisse nous n'avoir pas à exercer ce pénible devoir, c'est notre vœu le plus sincère, et nous demandons au Seigneur de nous consoler en l'exauçant ».

Nos très chers frères, le théâtre que nous visions alors était le théâtre des Nouveautés. Le devoir dont nous parlions, on nous a contraint de l'accomplir aujourd'hui et nous l'exer-

cerons quelque douloureux qu'il soit. Avant tout nous avons à protéger la jeunesse, à combattre le scandale, à travailler au salut des âmes.

Il n'y a que peu de temps, repris, avertis par nous, à l'occasion d'une pièce certainement mauvaise qu'ils avaient fait représenter, le propriétaire lui-même de ce théâtre et l'un de ses principaux collègues, venus à notre palais, après avoir plaidé bonne foi et présenté leurs excuses, nous donnaient leur parole d'honneur que jamais drame immoral ne serait joué chez eux. Et ils protestaient de leur foi et de leurs sentiments catholiques en ajoutant qu'ils se reconnaîtraient dignes de condamnation et de censure, le jour où ils manqueraient à leurs promesses.

Or, qu'est-il arrivé ? Ils ont mis à l'affiche et annoncé partout, pour la semaine où notre âme doit s'ouvrir aux saintes joies pascales, une pièce qui n'est qu'un étalage de basse sensualité et une apologie du suicide. Comme l'a dit un critique français : « au lieu de mettre en relief la lâcheté de cette fuite devant les embarras et les responsabilités de l'existence, l'auteur a prétendu l'ériger en symbole du courage en face de la mort. Au lieu d'invoquer contre ce crime les devoirs de la vie austère, il ne lui a délibérément opposé que les jouissances de la vie sensuelle. Au lieu d'en appeler à la religion qui respecte la vie comme un dépôt sacré, il n'a eu recours qu'au matérialisme qui adore basement la vie comme un instrument de plaisir ».

C'en est trop, nos très chers frères, nous ne pouvons pas permettre qu'un enseignement aussi pervers soit donné impunément à notre population, grâce à Dieu encore vertueuse et pleine de foi.

Avertie par nous, prévenue des mesures qu'elle nous ferait de prendre contre elle si elle ne renonçait pas à son

projet, la direction de ce théâtre a fermé l'oreille à nos paternelles admonitions, nous pourrions presque dire à nos prières. Et les journaux—pas tous, nous le constatons avec bonheur—n'ont pas hésité à faire de la réclame en faveur de la pièce en question.

N'est-ce pas braver l'autorité pastorale gardienne de la morale sainte ? N'est-ce pas en même temps braver toutes les familles où règnent l'honneur, la foi et le respect de la vertu ? Or, ces familles, nous nous en glorifions, ne sont point rares, c'est vraiment d'elles que notre peuple se compose.

Nous aimons, nos très chers frères, l'art, les lettres, le progrès bien entendu, et nous ne sommes en aucune manière opposé aux amusements honnêtes. Mais nous déclarons la guerre à tous ces amusements qui deviennent des occasions de péché et de crime.

Quant à ces productions d'esprits dévoyés et de cœurs corrompus, nous n'en voulons pas sur notre terre canadienne ; qu'elles soient ignominieusement renvoyées au pays d'ou elles nous sont venues.

En conséquence, usant de notre droit d'évêque et dans le plein exercice de notre autorité pastorale, nous interdisons formellement à tous les catholiques de notre diocèse d'assister aux représentations du théâtre des Nouveautés. Nous espérons que les directeurs des autres théâtres, dans le choix de leurs pièces, et les journalistes, dans les annonces qu'ils publient, voudront bien se rappeler les leçons que nous leur donnons aujourd'hui et qu'ils agiront toujours de manière à ce que nous n'ayons pas à nous plaindre d'eux à l'avenir.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

SOUSSION DES DIRECTEURS ET LEVÉE DE L'INTERDICTION

COMITE DE CENSURE

Lettres échangées entre l'administration du théâtre
et Mgr l'archevêque de Montréal

I

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS.

LA COMPAGNIE DES THÉÂTRES DE MONTRÉAL.

Montréal, 2 avril 1907.

A Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

C'EST avec le plus vif regret que le Bureau de Direction du Théâtre des Nouveautés a pris connaissance de l'Interdiction prononcée par Votre Grandeur contre les représentations de « La Rafale ». Cette pièce ayant été jouée l'année dernière sans avoir soulevé de protestations, nous avons cru pouvoir la mettre de nouveau à l'affiche sans encourir aucun reproche, d'autant plus que « La Rafale » était une des pièces inscrites au contrat de la nouvelle artiste engagée à Paris et devait lui servir de pièce de début.

Les directeurs du Théâtre des Nouveautés vous prie,

Monseigneur, de vouloir bien croire à leur désir sincère d'être agréables à Votre Grandeur et de lui prouver leur entier dévouement et leur profonde obéissance. En conséquence, nous avons résolu de retirer de l'affiche « La Rafale » et de sacrifier la représentation de ce soir afin de pouvoir donner une autre pièce pendant le reste de la semaine.

Nous osons espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur daignera accepter nos explications et nos très sincères excuses, et nous lui donnons l'assurance de ne mettre désormais à l'affiche que des pièces ne pouvant encourir aucune critique.

Daignez agréer, Monseigneur, l'expression de notre très respectueux attachement.

LA COMPAGNIE DES THÉÂTRES DE MONTRÉAL.

Par R. RAVAUX, *Administrateur.*

II

Archevêché de Montréal.

Montréal, le 3 avril, 1907.

A M. Ravaux, Montréal.

Monsieur,

On m'a remis hier soir la lettre que vous m'avez écrite au nom des directeurs du théâtre des « Nouveautés ».

Vous me dites le 2 avril que : « Le Bureau de direction a pris connaissance avec le plus vif regret de l'interdiction prononcée contre les représentations de « La Rafale ».

Laissez-moi vous faire remarquer que ma lettre pastorale a été promulguée dans les églises de Montréal, dimanche dernier, 31 mars, et que cependant Messieurs les directeurs ont décidé de donner quand même les représentations prohibées.

Le théâtre a été ouvert en effet lundi soir et « La Rafale » y a été jouée.

J'en ai éprouvé une peine très vive et tous les catholiques sincères en ont été attristés avec moi.

Si, dès dimanche dernier, vous aviez fait la démarche que vous avez faite hier soir, vous auriez trouvé chez moi la plus grande bienveillance ; vous vous seriez épargné à vous-même de graves ennuis et surtout vous n'auriez pas donné lieu à ce qui m'apparaît comme un véritable scandale.

Il y a plus, on a essayé de faire croire au public que l'interdiction avait été portée sans avertissement préalable suffisant. Je tiens à dire que cela n'est pas conforme à la vérité.

Le 26 mars, dès que j'eus entre les mains les informations nécessaires pour me convaincre des dangers qu'offrait une pièce comme « La Rafale », je me suis empressé d'écrire au directeur du théâtre. Le 28, le régisseur, M. Dhavrol, venait me voir de sa part ; et lui pourra dire de quels sentiments il m'a trouvé animé, quels avertissements, quels conseils il a reçus de moi, et quels efforts j'ai tentés pour m'épargner la douleur d'avoir à sévir.

Ce que l'on fait aujourd'hui, on aurait certainement pu le faire alors. On a passé outre. Aussi ce n'est pas simplement une pièce de votre répertoire que j'ai interdite ; mais, à raison de l'attitude des directeurs, à raison des nombreuses pièces répréhensibles données dans le passé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de défendre aux fidèles sous ma juridiction d'assister désormais à tous les spectacles des « Nouveautés ».

Mais puisque maintenant vous reconnaissez votre erreur, et que vous me donnez l'assurance solennelle de vos bonnes dispositions pour l'avenir, je consens à lever l'interdit contenu dans ma lettre de dimanche dernier, à la condition que la mise à l'affiche de vos pièces soit approuvée par un comité de censure.

Ce comité est demandé par beaucoup de citoyens ; il sera une garantie et une protection pour l'art et le drame tels que

nous les voulons dans notre société chrétienne, et j'espère qu'il sera établi pour tous les théâtres de Montréal.

Dans l'espoir que vous serez toujours fidèles aux promesses que vous me faites aujourd'hui, je me rends à votre demande et vous prie de croire à mon parfait dévouement.

† PAUL, ARCH DE MONTRÉAL.

III

Montréal, 3 avril 1907.

A Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre honorée lettre en réponse à la nôtre du 2 courant.

Nous vous remercions profondément de vouloir bien lever l'interdit prononcé contre le Théâtre des Nouveautés et regrettons vivement que « La Rafale » ait été jouée à ce théâtre lundi dernier.

Quant à la nomination d'un comité de censure destiné à viser les pièces devant être représentées, je crois fermement que ce serait un excellent moyen de donner à tous satisfaction pleine et entière et tous les Directeurs de théâtres seront certainement de cet avis.

Daignez croire, Monseigneur, à l'expression de mes sentiments très respectueusement dévoués.

R. RAVAUX,

Administrateur du Théâtre des Nouveautés.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LA Grande Semaine.—Il y a, grâce à Dieu, beaucoup de foi dans notre ville. Combien édifiante, par exemple, a été la façon dont les professeurs et étudiants de Laval ont accompli, l'autre dimanche, dans la jolie église de Notre-Dame-de-Lourdes, le « devoir pascal ». Mgr l'archevêque et M. le vice-recteur ont distribué la sainte communion à plus de 500 convives du céleste banquet ! Et les retraites partout prêchées, dans nos paroisses, et partout suivies ? Et les offices, si graves et si impressionnants, de la Grande Semaine, réunissant des foules si compactes ? Oui, cela console. Que Dieu en soit béni !

A la cathédrale, Mgr l'archevêque a présidé l'office du *Jedi-Saint*. Le *Vendredi-Saint*, c'est Mgr l'auxiliaire qui célébrait. Et le *Samedi-Saint*, ce fut M. le chanoine Martin, archidiaque. Le jour de Pâques, Mgr l'archevêque, entouré de ses chanoines et d'un certain nombre de clercs du grand-séminaire, célébrait pontificalement et Sa Grandeur a donné, à l'issue du service divin, la bénédiction papale. M. le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale, a prêché le sermon du jour. Le soir, les vêpres furent aussi très solennelles.

Les sept paroles du Christ à la cathédrale. — On a donné à la cathédrale, le soir du *Vendredi-Saint*, les *sept paroles* du Christ, de Dubois. Ces flots d'harmonie ne forment-ils pas, se demandent beaucoup de gens, un trop bruyant cortège au souvenir du crucifiement de Jésus ? Et n'assiste-t-on pas à cette fête de l'art sacré pour jouir plutôt que pour pleurer ? Les artistes ont tôt fait de répondre que la bonne musique élève l'âme et la rapproche des mystères à méditer. Or quel mystère admirable se cache au fond du drame du Golgotha et comme il ferait pleurer nos âmes, si d'abord nos âmes pouvaient pleurer, si surtout nos âmes savaient comprendre ! Or,

ce soir-là, le Rév. Père Franciscain, qui était en chaire, nous aidait à mieux comprendre. Des *sept* paroles, il en commenta deux : le *O vos omnes, attendite et videte si est dolor : O vous tous, arrêtez-vous et voyez ma douleur*, qu'il plaçait sur les lèvres de Marie parlant aux hommes, et le *Pater, dimitte illis : Père, pardonnez-leur*, qu'il trouva sur les lèvres mêmes de Jésus, parlant à Dieu. En d'autres termes, le Rév. Père nous invitait à regarder, sur la montagne du Calvaire, la *grande douleur*, devant laquelle les siècles défilent, et il nous pressait d'écouter—et de comprendre !—l'admirable *demande de pardon* de Jésus pour ses bourreaux, où s'exprime, de façon si précise, l'incomparable miséricorde qui fait le fond du christianisme.

Le Vendredi-Saint, dans nos prisons. — Suivant une touchante habitude, Mgr l'archevêque a rendu visite, dans l'après-midi du *Vendredi-Saint*, aux détenus de nos deux prisons de Montréal : celle des hommes et celle des femmes. Jésus a été crucifié entre deux larrons, et c'est un assassin, Barabbas, que la foule amentée lui préféra, chez Pilate. Visiter et consoler les prisonniers n'est-ce pas tout autant, dans l'ordre chrétien, que nourrir et soulager les pauvres ? Ce qui est aussi certain, c'est que les détenus se montrent bien touchés de l'attention de Monseigneur. Il se verse là des larmes qui ne sauraient manquer d'être fécondes ; on en a vite la conviction.

Mgr l'archevêque, à la prison des hommes, fut reçu par M. le gouverneur Vallée et par le Rév. Père Caisse. Il se rendit à la chapelle pour faire vénérer la sainte relique de la *Vraie Croix*, qu'il avait apportée avec lui. Mais, avant la cérémonie de la vénération, il parla, en français et en anglais, à ceux qu'il appelait « ses amis ». C'était touchant au dernier point de voir l'attention de tous, et l'émotion de quelques-uns vous gagnait très vite. « Le premier canonisé, disait Monseigneur, par Jésus lui-même, ce fut un voleur ? Qu'avez-vous à faire,

mes amis, de désespérer ? Vous avez été coupables ? Soit ! Moins que d'autres peut-être qui ne sont pas ici ; en tout cas, moins que ceux dont parle le récit de la Passion : Barabbas et les deux larrons. Mais, ici, vous souffrez, ici vous expiez. Ce sera peut-être votre salut. D'autres sont au ciel, qui n'y seraient pas, s'ils n'avaient pas expié, s'ils n'avaient pas souffert, s'ils n'avaient pas été prisonniers ». « Soyez de bons prisonniers, disait encore Monseigneur, c'est-à-dire, étant en prison, soyez bons. Respectez les arrêts de la justice humaine, gardez-vous du mal, n'en soyez pour personne l'occasion... et quand vous serez rendus à la liberté, évitez ce qui vous a perdus : les mauvaises compagnies, les lieux dangereux, les hôtels et l'alcool... »

A la prison des femmes, une demi-heure plus tard, Mgr l'archevêque recommença, en anglais comme en français encore, à parler du grand drame de la Passion, l'éternelle source de consolation pour tant d'âmes qui souffrent. Mais s'il fut là encore question du bon larron et de l'accueil que, sur sa croix, Jésus fit à son repentir, Monseigneur parla davantage de la miséricordieuse bonté de cœur de Jésus, et c'est la figure de Madeleine qu'il s'arrêta à esquisser. Et les malheureuses détenues, après leurs bonnes religieuses — les Sœurs du Bon-Pasteur — furent admises, elles aussi, à vénérer le bois de la Vraie Croix.

La religion qui inspire de tels actes — peut-on justement écrire — est grande et belle. Ne serait-elle pas divine qu'elle mériterait le respect des peuples ! Mais si elle n'était pas de Dieu, serait-elle à ce point bienfaisante et charitable ?

De toutes les cérémonies et visites que notre archevêque doit faire au cours d'une année, la visite aux détenus de nos prisons n'est ni la moins féconde ni, sans doute, la moins bénie du ciel.

Les nouvelles cloches de Sainte-Cunégonde. — Le dimanche 24 mars — jour des Rameaux — Mgr l'archevêque

bénissait solennellement, au milieu d'un grand concours du clergé et du peuple, les cinq nouvelles cloches — *do, fa, la, do, sol* — de l'église de Sainte-Cunégonde. M. l'abbé Thibaudau, vicaire, a prêché sur le symbolisme des cloches, ces voix du ciel qui appellent à l'église, ces voix de bronze de la terre aussi qui, avec nous, prient, espèrent et pleurent.

Nouvel incendie à Marie-Ville. — Après le collège, l'église, comme à Sainte-Thérèse, il y a quelques années. « Sainte-Marie » doit être actuellement un village bien désert et bien triste. Dans la nuit du 26 au 27 mars, la vieille église, bâtie en 1812, et où se conservaient de précieux souvenirs, a été complètement rasée par le feu. Quelques semaines à peine s'étaient passées depuis l'incendie du séminaire. Dieu éprouve ceux qu'il aime, avons-nous déjà écrit. Nous ne pouvons aujourd'hui que renouveler nos sympathies à nos confrères affligés. Nous les leur offrons bien sincères.

In memoriam. — Deux prêtres encore, de notre Province de Montréal, viennent de mourir. M. l'abbé Brien, ancien curé de Saint Gabriel-de-Brandon, mort à 61 ans ; et M. l'abbé Beaudet, autrefois curé du Cap-Rouge et de Kamouraska, puis retiré à Lévis, et plus récemment à l'évêché de Sherbrooke, mort à 60 ans, à Sherbrooke. Nous les recommandons aux suffrages de nos lecteurs.

Chez « les Petites-Filles de Saint-Joseph », à Notre-Dame-de-Lourdes. — On nous annonce pour le 25 avril 1907 une fête religieuse, qui, pour vouloir sans aucun doute rester modeste, n'en intéressera pas moins un grand nombre de membres du clergé de Montréal. Nos « Petites Filles de Saint-Joseph », dont le couvent est attenant à l'église de Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine, célébreront, ce jour-là, le 50^e anniversaire de leur établissement. A 9 heures, il y aura messe pontificale par Mgr l'archevêque, et, à cette messe, le chant grégorien sera exécuté par les élèves du grand-séminaire, pour qui, on le sait, les « Petites-Filles de Saint-Joseph » sont des Marthes actives. Les membres du clergé sont respectueusement invités.

A LA PROVIDENCE

Véture et profession religieuse

LE 21 mars, à la Providence, Maison-Mère, angle des rues Fullum et Sainte-Catherine, le Révérend Père E.-J.-A. Tourangeau, provincial des Oblats, après avoir prononcé l'allocution de circonstance, donnait le saint habit à Mlles : Eva Craig, Régina Craig, Marie-Louise Champoux, Claire-Ida Séguin, Evéline Lafeuille, Léontine Roger, Dianna Chaperon, Marie-Anne Bouvier, Valentine Prénoveau, de Montréal ; Joséphine Ebacher, de Saint-Prosper ; Marie-Anne Sylvestre, de Saint-Didace ; Rose-Alma Bonin, Elisabeth Trudeau, de Joliette ; Amanda Couture, de Fall River ; Hélène Tremblay, de Saint-Jean-de-Dieu ; Séverine Lessard, de Sainte-Ursule ; Eugénie Bérubé, de Saint-Simon-de-Rimouski ; Hermine Cloâtre, de Saint-Valentin ; Dorilla Samson, de Shawenigan ; Joséphine Bordeleau, de Saint-Timothée-d'Hérouxville ; Yvonne Biust, de Saint-Tite ; Lorraine Dufour, de Nashua ; Oliva Richer, de Saint-André-Avellin ; Maria Rollin, de Perkins Mills ; Rose-Anna Lacoste, de Saint-Emile-de-Suffolk, Ont. ; Émélie Lavigne, de Saint-Placide ; Maria Chaumont, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Eugénie Lafleur, d'Ottawa.

Le lendemain, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, le Révérend Père présidait une cérémonie de profession religieuse.

A prononcé les vœux temporaires : Mlle Bernadette Laframboise, dite Sœur Aimée de la Croix, de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Les Sœurs Laurent-Justilien, Joseph de Léonisse, Pierre de la Croix, Longin, Marie-Anne-Domèce, Alphonse-Marie, Elie du Mont-Carmel, Séraphin, Donatille, Gallinique, Aymard, Venance, Fortunat, pro-

fesses vocales ; et les Sœurs Eugénie Dumont, Clarence Normandin, Joséphine Bourque, Georgianna Mathieu, Azéline Verville, Rose-Anna Gélinas, Marie Tremblay, Dorilla Lescarbeau, Alphonsine Bélanger, Victoria Lamontagne, professes coadjutrices.

La messe a été célébrée par M. le chanoine P. J. Bélanger, curé de Saint-André-Avellin.

AUX PRIERES

M. l'abbé Joseph Brien, décédé à Saint-Damien.

Frère Joseph-Edgar-Alexandre Bernier, jувéniste, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Outremont.

Sœur Lutgarde, née Marie-Exérine Lavallée, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Albertine Girouard, professe coadjutrice, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie de l'Enfant-Jésus, née Caroline Bourbonnière, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Virginie, née Philomène Guay, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Victoria, C.-A.

Sœur Marie-Joseph-Hannah Young, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Portland, Orégon.

Mme Vve Pierre Hébert, née Anathalie Vadeboncœur, décédée à Montréal.

Mme Vve Domina Poissant, née Augustine LeSage, décédée à Montréal.

Mme Benjamin Lefebvre, née Denise Beauchamp, décédée à Montréal.

M. Pierre Casaubon, décédé à l'Isle-Dupas.

M. Zéphir Normandin, décédé à Chicago.